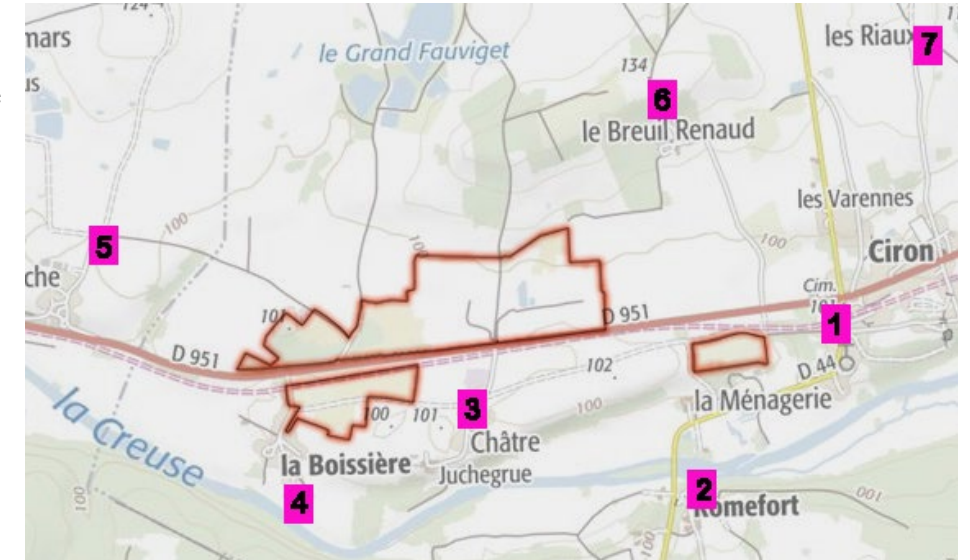


▪ Point 4 depuis La Boissière

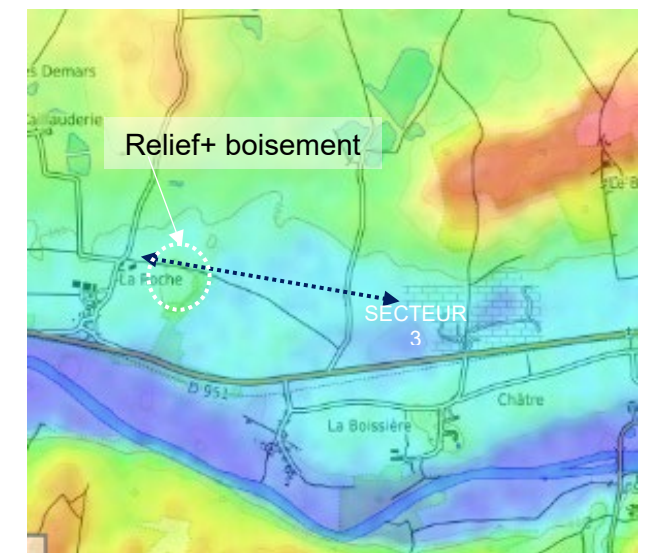
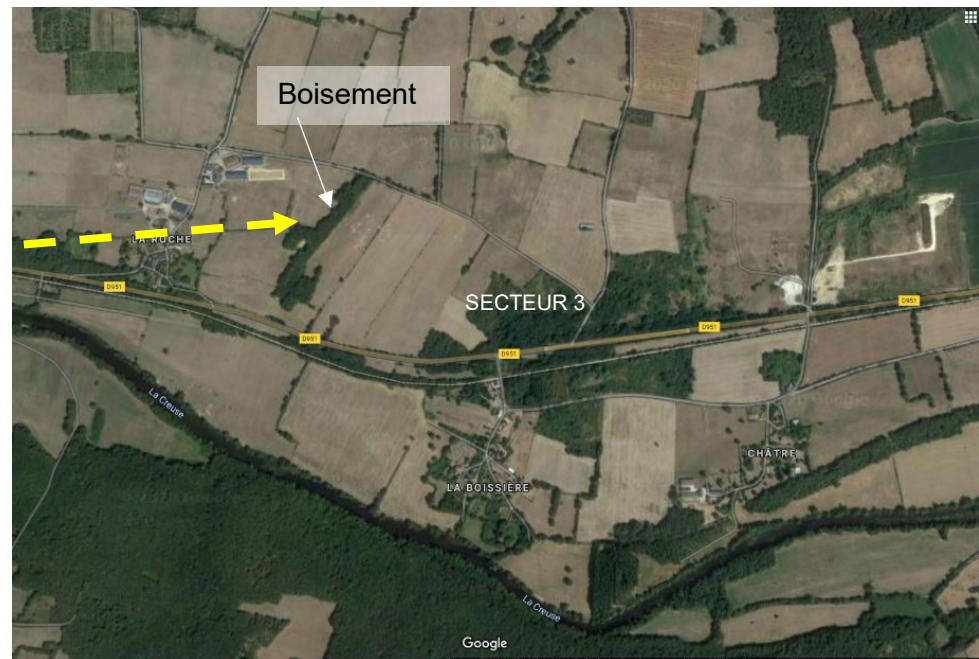
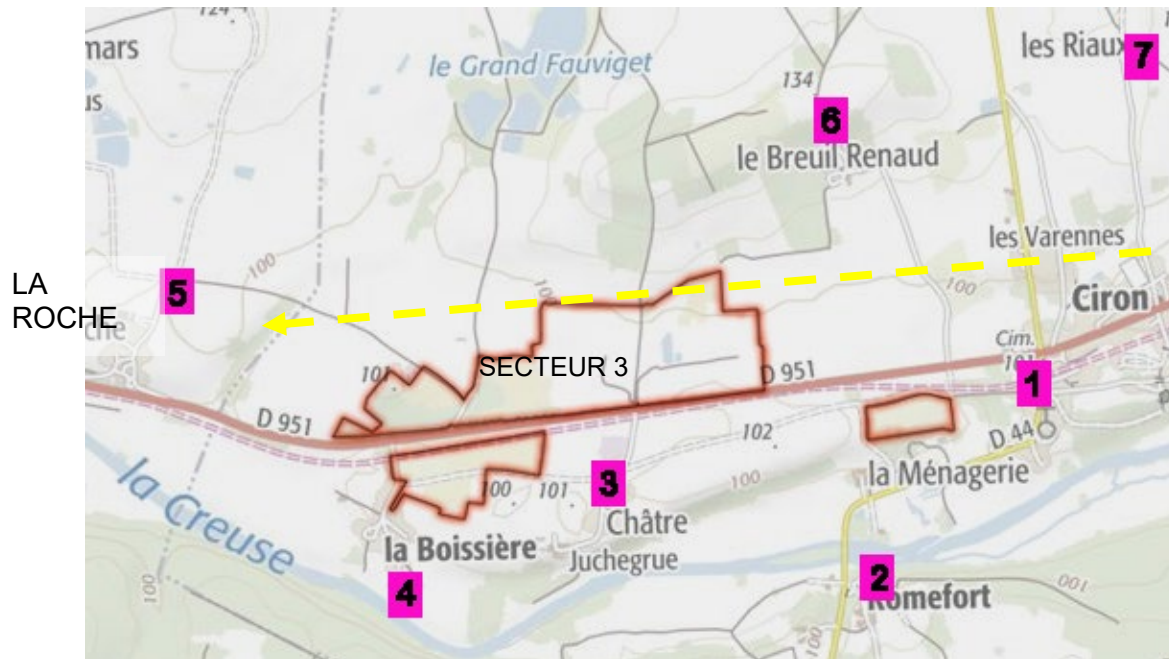
Le point 4 correspond à La Boissière, ce groupement de maisons adossés à la Creuse est dans le val de la rivière, ils sont relativement encaissés entre la rivière et la voie verte (voie ferrée Le Blanc - Thenay) et situés dans un écrin boisé. Il n'y a pas de vues lointaines.



VUE DU LE CHEMIN QUI MENE A LA MAISON FORTE (MH) DE LA BOISSIERE VUE AERIENNE DE LA BOISSIERE

▪ Point 5 depuis La Roche

La Roche est une ferme en exploitation entourée de végétation, non visible depuis la D951 et inscrite derrière une ligne de végétation dense. Il n'y a pas de vues vers la Zone d'implantation potentielle.

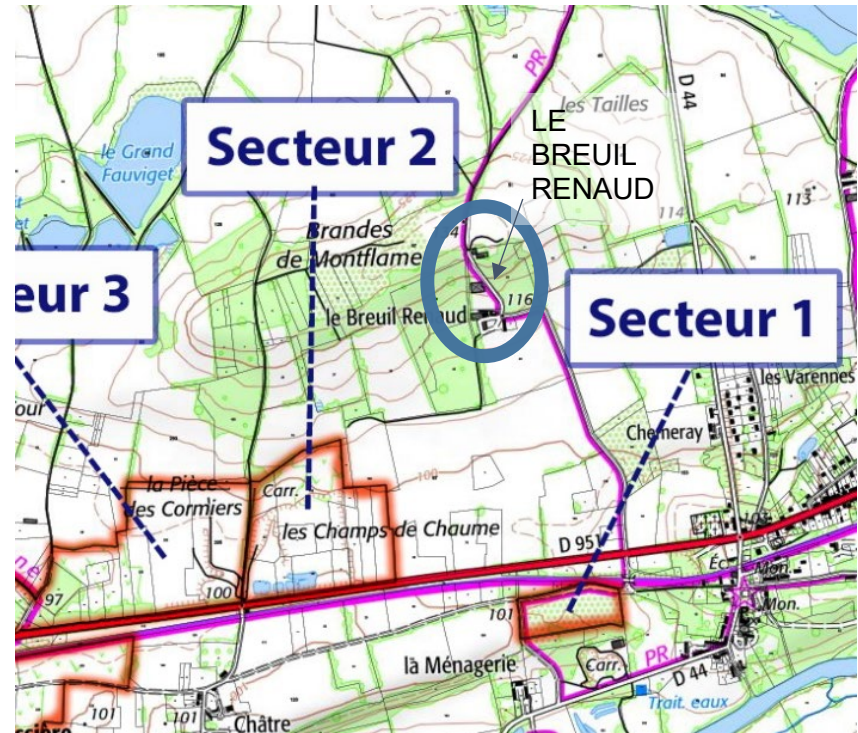


VUE DU RELIEF ENTRE LA ROCHE ET LE SECTEUR 3

VUE AERIENNE DE LA ROCHE ET DE SES ENVIRONS

▪ Point 6 depuis Le Breuil RENAUD

Le Breuil Renaud est une ferme en exploitation entourée de végétation haute et dense, non visible depuis la D951 et inscrite derrière une ligne de végétation dense. Il n’y a pas de vues vers la Zone d’implantation potentielle la plus proche (secteur 2).



SITUATION DES POINTS 7, 8 ET 9

VUE AERIENNE DU BREUIL RENAUD ET DE SES ENVIRONS

▪ Points 7 et 8 depuis Les Riaux et Le Breuil

Les Riaux et Le Breuil sont des fermes en exploitation entourées de végétation et de bâtiments agricoles, ils sont en arrière du village et de la D951. Il n’y a pas de vues vers la Zone d’implantation potentielle la plus proche (secteurs 1 et 2). Les bâtiments du bourg et la végétation ne permettent pas de voir au-delà de Ciron vers l’ouest.

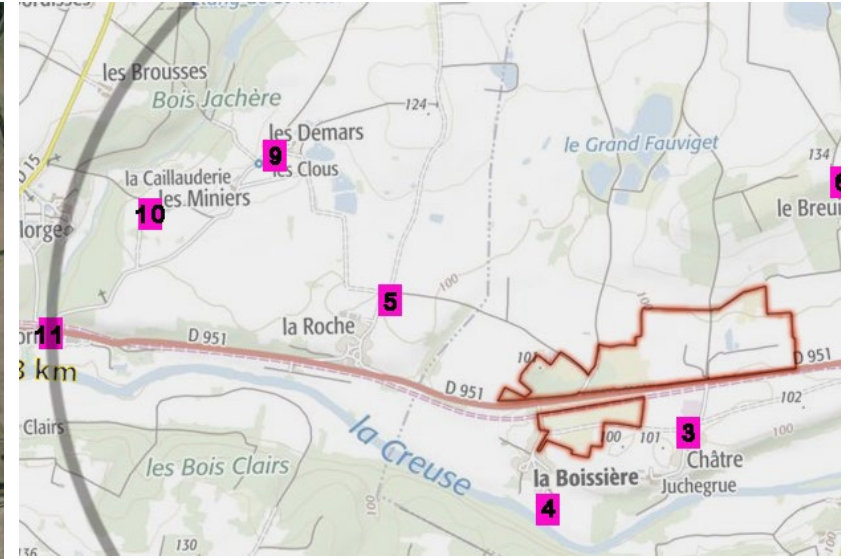
▪ **Points 9 et 10 depuis Les Demars et Les Miniers**

Les Demars et Les Miniers sont des fermes en exploitation entourées de végétation et de bâtiments agricoles, ils sont en arrière de La Roche et des zones de plantations et d'étangs boisés.

Il n'y a pas de vues vers la Zone d'implantation potentielle la plus proche (secteurs 2 et 3) car les routes et chemins qui traversent ce secteur sont tous entourés de haies hautes. Les bâtiments et la végétation ne permettent pas de voir vers l'est.



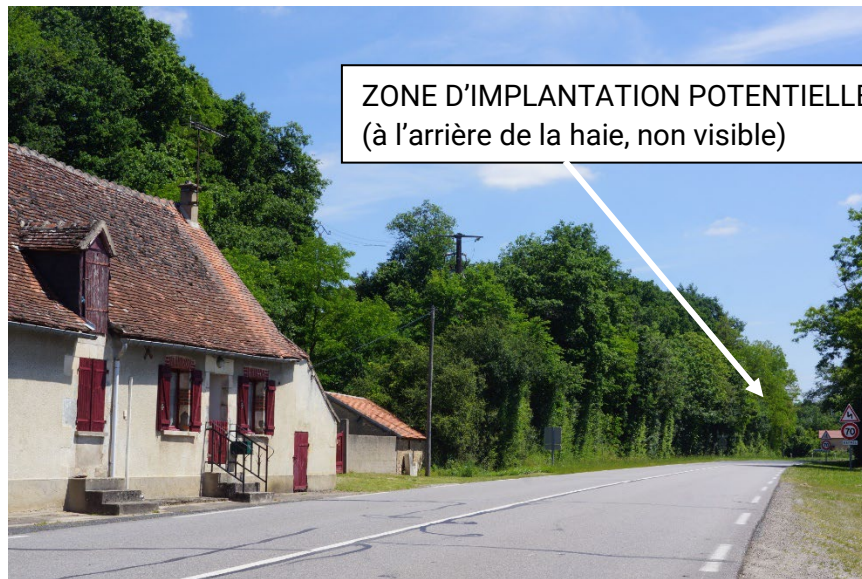
VUE AERIEENNE DES DEMARS ET DES MINIERS



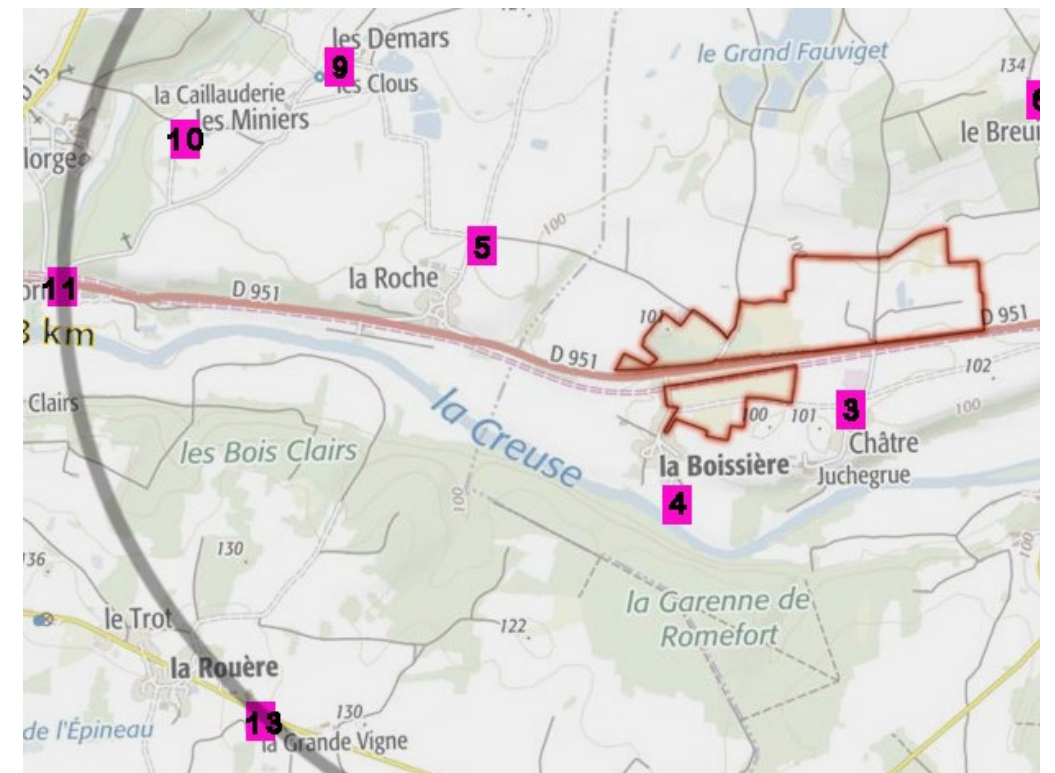
SITUATION DES POINTS 9 ET 10

▪ **Point 11 depuis La Lorne**

La Lorne est un groupement de maisons le long de la D951 dans le val de la Creuse, il est encaissé sans vue lointaines



VUE DEPUIS LA LORNE



SITUATION DU POINT 11

▪ Point 12 et 13 depuis La Grande Vigne et Les Girault

Les points 12 et 13 sont sur les hauteurs du val de la Creuse, cependant, les routes étant bordées de végétation, elles ne laissent pas de visions lointaines. Il n'y a pas de vues vers la zone d'implantation potentielle.



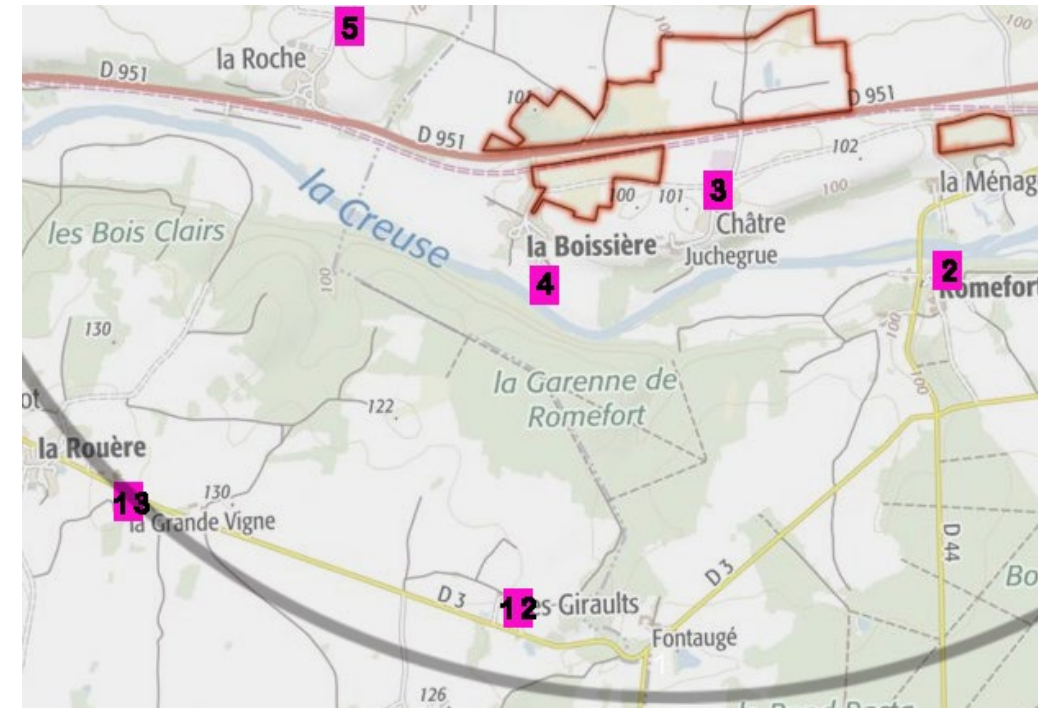
ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (à l'arrière de la haie, en contrebas non visible)



ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (en contrebas non visible)

VUE DEPUIS LA LONGUE VIGNE

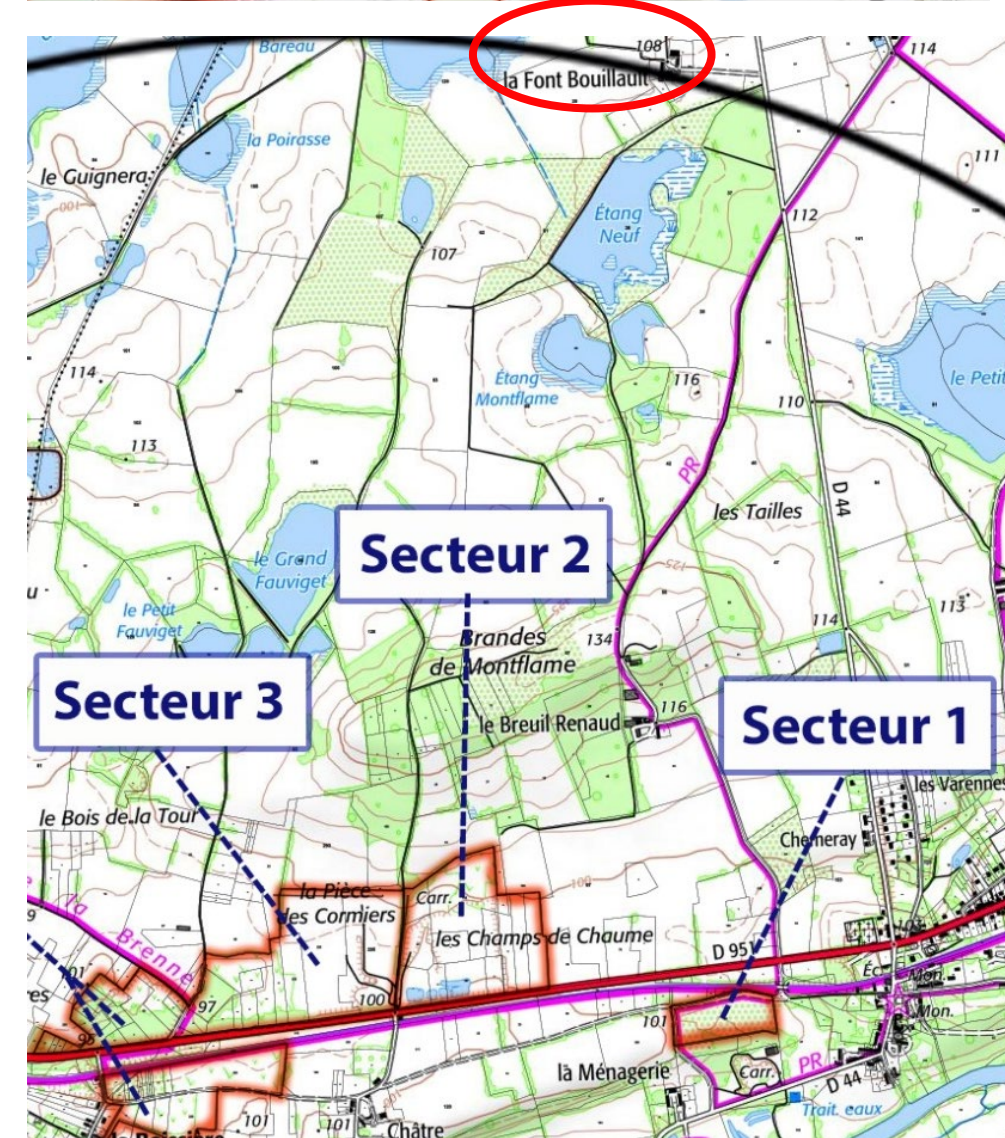
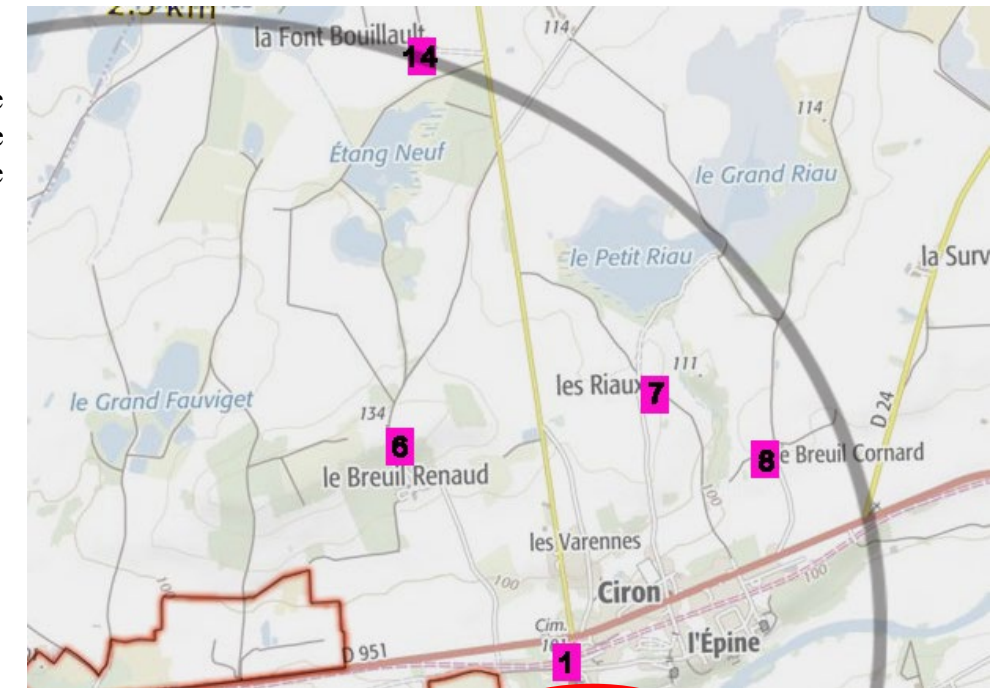
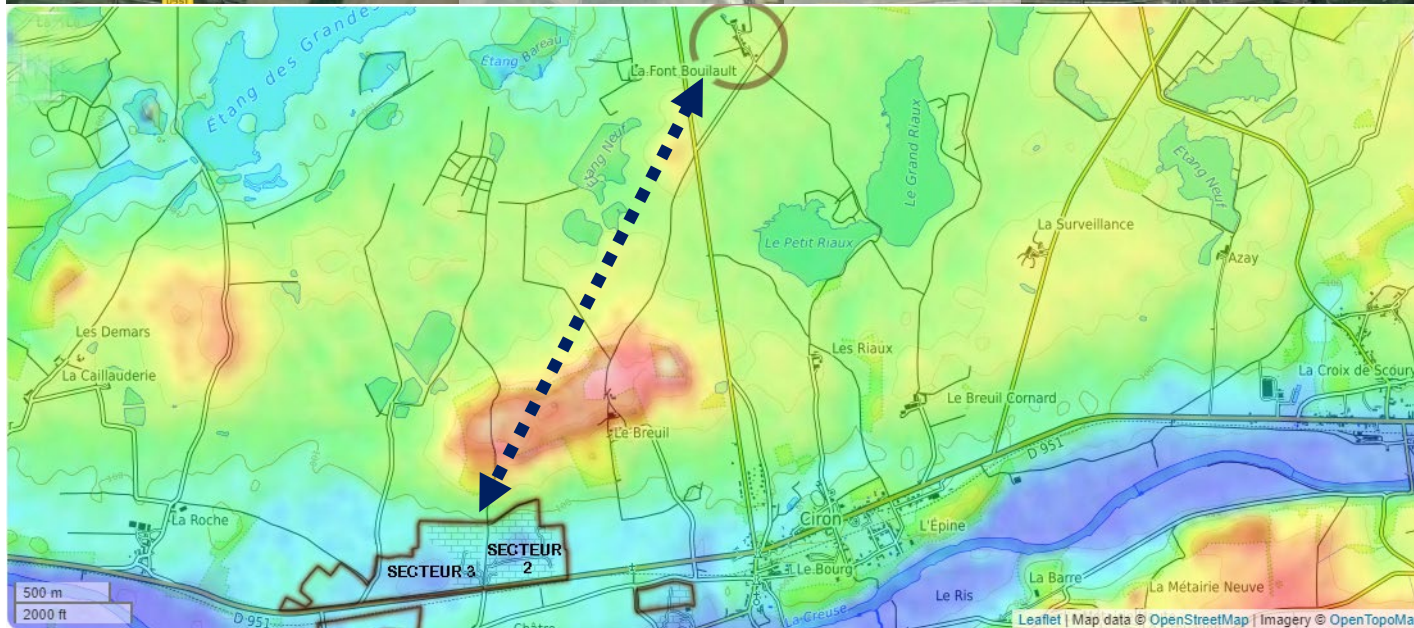
VUE DEPUIS LE BOUT DU CHEMIN DES GIRAULTS (LA ZIP EST EN ARRIERE-PLAN, EN CONTRE-BAS)



SITUATION DES POINTS 12 ET 13

▪ Point 14 depuis La Fontaine Bouillault

La Fontaine Bouillault est une ferme entourée de végétation et de bâtiments agricoles, elle est en arrière d'un grand étang entouré de végétation et d'une zone de relief plus prononcé (22 m de plus). Il n'y a pas de vues vers la Zone d'implantation potentielle la plus proche (secteurs 1 et 2). Les bâtiments de la ferme, la végétation, la distance et le relief ne permettent pas de voir au-delà des environs proches de la ferme.

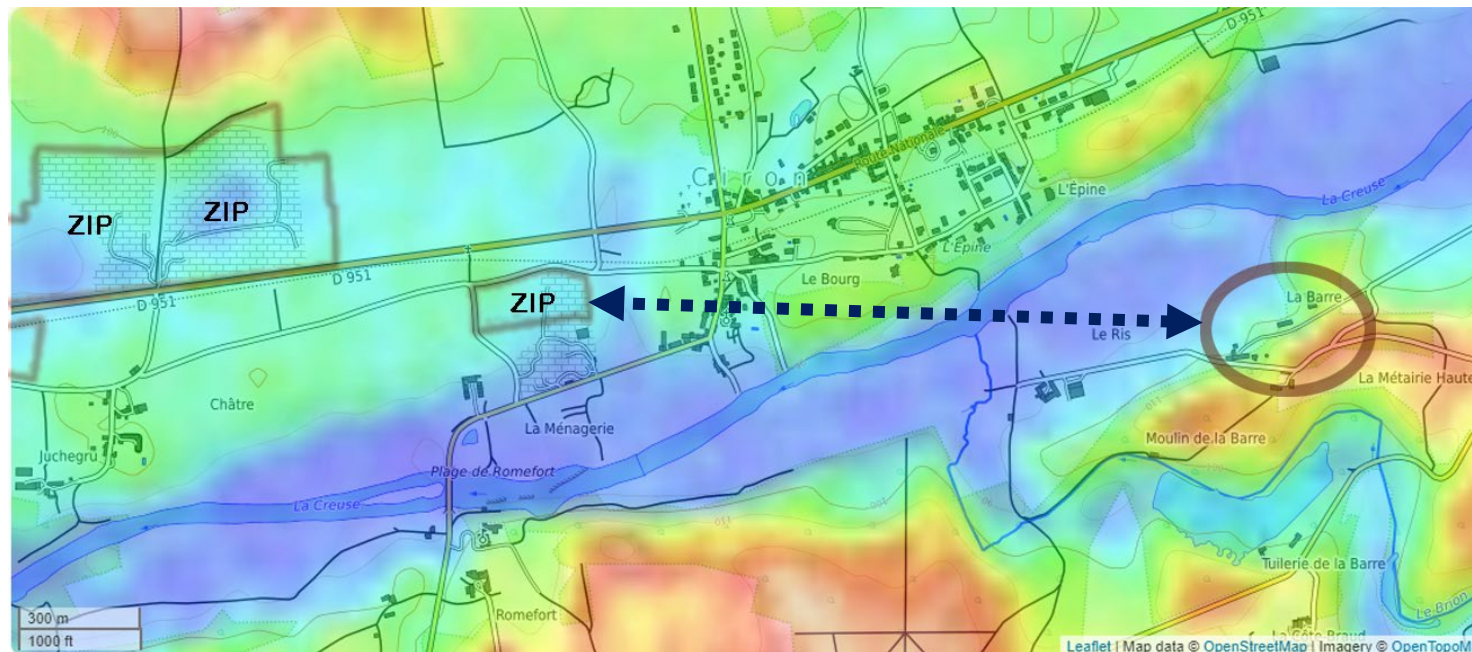


- **Point 15 depuis La Barre**

La Barre est un groupement de maison dans l'intimité du val de la Creuse à l'est de Ciron.

La zone d'implantation potentielle (secteur 1) est à environ 1km du lieu-dit 'Les Barres', les 2 endroits sont environ à la même altitude (autour de 100 m), cependant, la végétation et le bourg de Ciron dans l'axe visuel masque la vision entre les 2 points.

La ZIP n'est pas visible depuis 'Les Barres'.



Les lieux de vies sur l'aire d'étude éloignée sont des enjeux faibles.

- ✓ **Les composantes historiques et culturelles**

Le site n'est pas actuellement utilisé à des fins agricoles, de pâturages, touristiques ou de logements.

De par sa nature, il n'est pas destiné à être valorisé par des plantations (forêt, verger...) ou même du pâturage. Les différents secteurs sont des anciennes carrières d'extraction de sable. Ils ne sont plus exploités (certaines parties restent des lieux de stockage de gravats pour la société d'exploitation).

Une partie de la zone d'implantation potentielle (secteur 1) est derrière une zone encore en exploitation tandis qu'une autre est déjà réaménagée, remise en état (secteur 2).

3. Conclusion de la partie initiale / Evaluation des niveaux d'enjeux

Les points suivants synthétisent dans un premier temps ce qui a été illustré auparavant au regard des structures paysagères naturelles (végétation, relief, axes de circulation) et dans un second temps, une évaluation des enjeux est faite des composantes humaines et patrimoniales est faite (village de Ciron, lieux de vies dispersés, enjeux pour les automobilistes circulant dans l'aire d'étude, enjeux pour les piétons circulant dans l'aire d'étude) :

▪ LES STRUCTURES PAYSAGERES NATURELLES

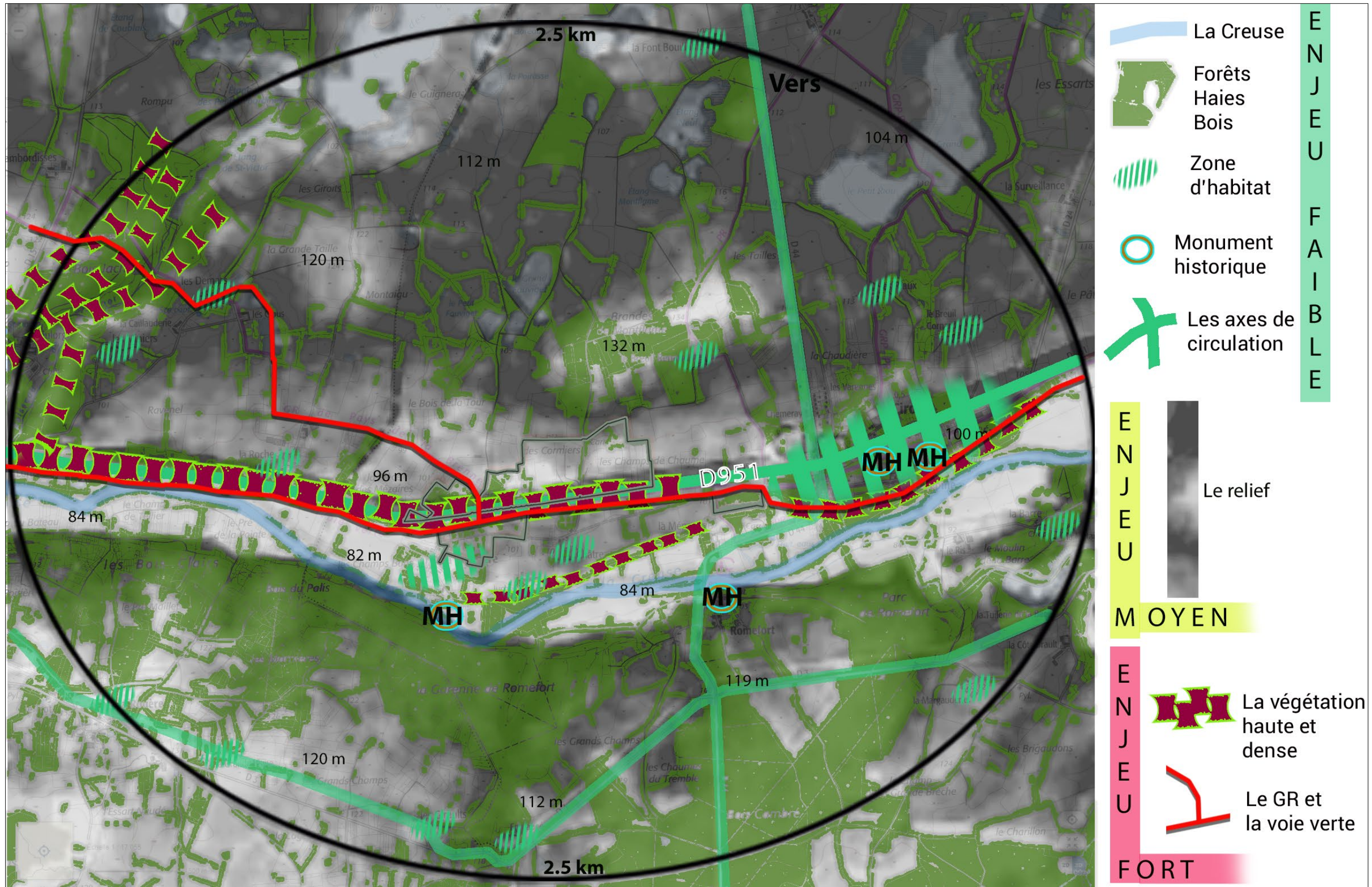
	AU NIVEAU DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE	AU NIVEAU DE LA ZIP	CAPACITE A INTEGRER LE PROJET / NIVEAU D'ENJEU
LA VEGETATION	L'aire d'étude est relativement boisée, elle bénéficie de la végétation des bords de la creuse mais également des plantations bocagères le long des chemins et routes. Il n'y a pas de vues lointaines et dégagées, les horizons sont courts du fait des fronts successifs de végétation. La végétation est relativement marquée, mature et confère à l'aire d'étude une ambiance verdoyante et luxuriante.	Depuis la fin de l'exploitation des carrières, la végétation a eu le temps de se réinstaller, de reprendre ses droits. Elle a su également être bien préservée lors des exploitations, de ce fait, les différents sites sont assez peu facilement identifiables. Le relief des ZIP n'est pas perceptible du fait de cette végétation bien installée.	ENJEU FORT LA VEGETATION EST UN ENJEU TRES FORT A PRESERVER POUR L'INTEGRATION VISUELLE DU PROJET
LE RELIEF	Le relief de l'aire d'étude est marqué par la rivière Creuse, le fond du val (le centre de l'aire d'étude) est relativement encaissé, tandis que les extrémités nord et sud de l'aire d'étude sont plus hautes. Il n'y a pas de réels points de vue, panoramas vers le centre de l'aire d'étude car la végétation des coteaux et du val de Creuse est trop dense pour le permettre.	Les secteurs de la ZIP sont très marqués pour les secteurs 3 et 4 du fait du passé d'excavation, ils le sont moins pour les secteurs 1 et 2. Le relief escarpé est important pour l'intégration du projet dans l'environnement.	ENJEU MOYEN LE RELIEF EST UN ENJEU A PRESERVER AU MIEUX POUR L'INTEGRATION VISUELLE DU PROJET
LES AXES DE CIRCULATIONS	La D951 est l'axe principal majeur, il passe au cœur des 4 secteurs. Cet axe est fort mais n'offre pas de fenêtres visuelles franches sur des secteurs de la ZIP. Le reste des axes de circulations sont secondaires et bordés de haies hautes n'offrant pas de vues vers la ZIP. Globalement l'aire d'étude est peu desservie.	Outre la D951, Il n'y a pas de routes qui traversent les secteurs de la ZIP	ENJEU FAIBLE DU FAIT DU PEU D'AXES DE CIRCULATIONS ET DE LA TRES BONNE INTEGRATION PAYSAGERE DE LA D951

▪ LES COMPOSANTES HUMAINES ET PATRIMONIALES

	REMARQUE	NIVEAU D'ENJEU
VILLAGE DE CIRON	Le village Ciron est à l'est de l'aire d'étude, il est tourné vers la D951, les habitations sont suffisamment en retrait des carrières, il n'y a pas de vues sur les ZIP depuis le village (hormis une petite fenêtre depuis le parking du cimetière).	FAIBLE
MH	Le monument historique le plus proche est le château de Romefort, il est à 500 m du secteur 1 et en hauteur. Les autres monuments sont dans le bourg de Ciron ou noyés dans la végétation.	FAIBLE mais un photomontage est à réaliser depuis le château de Romefort (car situé en éperon mais non ouvert au public)
LIEUX DE VIES (hors du bourg de Ciron)	Il y a assez peu d'habitat dispersé, il s'agit de fermes agricoles principalement qui sont éloignées et séparées de la ZIP par de la végétation et un relief favorable.	TRES FAIBLE
ROUTES	Du fait de la végétation, les automobilistes qui fréquentent la D951 ou tout autres routes sur l'aire d'étude ne perçoivent pas la ZIP	TRES FAIBLE
GR / VOIE VERTE	Les piétons empruntant le GR de la Brenne et la 'voie verte' sont bordés, accompagnés par de nombreuses haies et hauts arbres. Souvent la végétation est présente sur la ZIP elle-même, elle est issue de la végétation qui a recolonisée les carrières qui ne sont plus exploitées. Le cadre verdoyant immédiat est créé par la végétation le long des anciennes carrières ou par la végétation de part et d'autre de la voie verte.	ELEMENT TRES IMPORTANT A PRESERVER La végétation au bord du GR et de la voie verte est à préserver en frange de la ZIP

Globalement, cette étude de l'état initial montre que les enjeux paysagers et les sensibilités sont relativement faibles. Dans un souci de bonne intégration paysagère, il est souhaitable de maintenir dans la mesure du possible la végétation périphérique (notamment le long de la D951, le long du GR et de la voie verte) et de garder un niveau d'implantation des installations inférieur au niveau du terrain périphérique.

La carte en page suivante reprend les différentes structures paysagères et hiérarchise les enjeux.



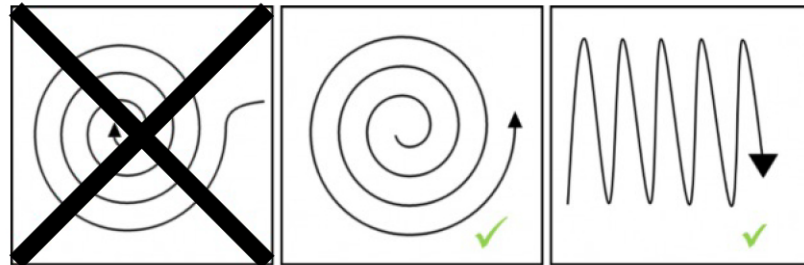
SYNTHESE DES ENJEUX A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

2. Contraintes paysagères liées à la sécurité incendie

L'analyse de l'état initial de cette étude paysagère conclu sur le fait que **la végétation est un enjeu très fort et qu'elle est à préserver pour optimiser l'intégration visuelle du projet**. De ce fait, globalement, le projet viendrait s'insérer dans la végétation périphérique des anciennes carrières pour être le moins impactant possible. Cependant, la sécurité incendie impose une zone de défrichage de 20 m de part et d'autre des panneaux photovoltaïques.

L'Obligation Légale de Débroussaillage (**OLD**) impose des zones débroussaillées jouant le rôle de 'coupe-feu'. Il est préconisé un débroussaillage à vitesse réduite pour laisser aux animaux le temps de fuir le danger et une rotation centrifuge (du centre vers la périphérie de la parcelle) pour permettre à la faune de fuir le danger.

Le débroussaillage/fauche devra être conduit de manière à repousser la faune vers l'extérieure.



Shéma de débroussaillage/fauche : type de parcours pour éviter de piéger la faune. © Jérôme Volant

Le type de débroussaillage réalisé dans le cadre du projet de Ciron sera un débroussaillage de type alvéolaire. Ce type de débroussaillage permet de conserver à l'intérieur des OLD des îlots de végétation (pelouses, garrigue basse, arbustes, arbres) qui constitueront autant de refuges pour la flore et la faune, grâce notamment à la multiplication des effets de lisière.

Débroussaillage de type alvéolaire et sélectif : Ce type de débroussaillage permet de conserver à l'intérieur des OLD des îlots de végétation (pelouses, garrigue basse, arbustes, arbres) qui constitueront autant de refuges pour la flore et la faune, grâce notamment à la multiplication des effets de lisière.

Les alvéoles seront en grande partie calquées sur les stations à enjeu de conservation.

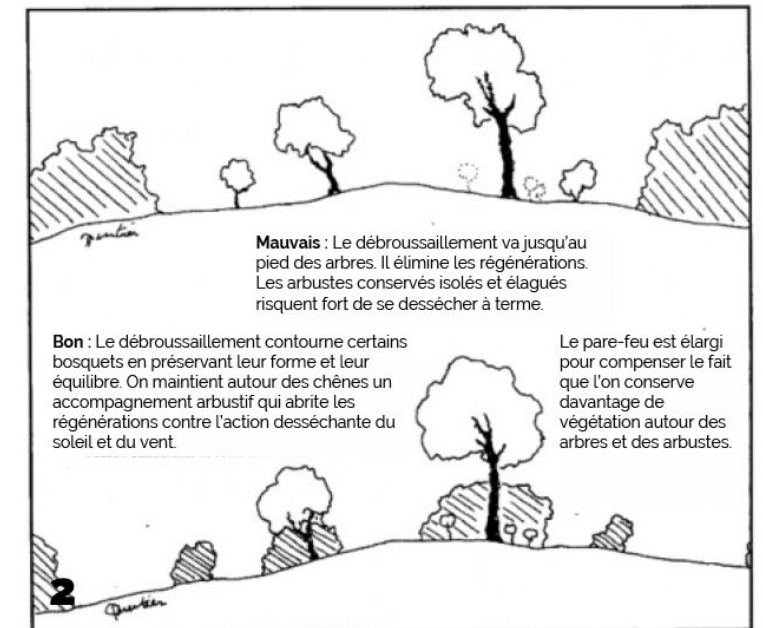
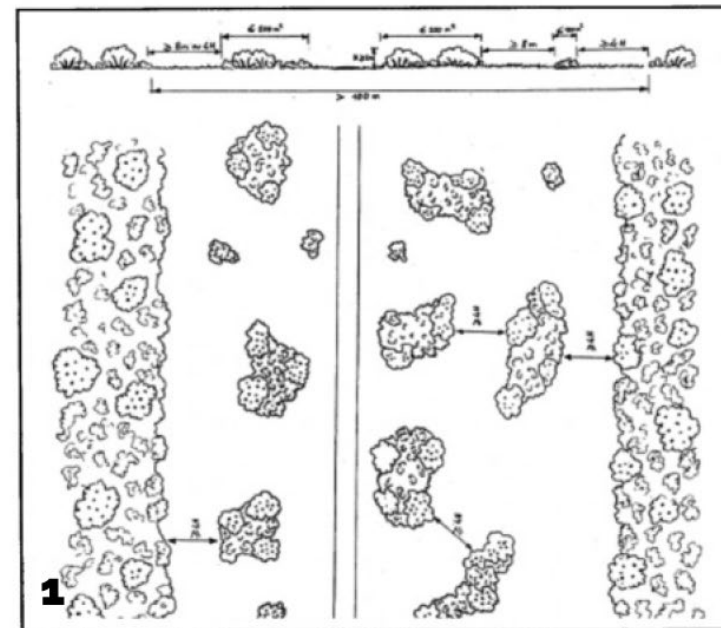
1 : Illustration du traitement de la strate arbustive par le débroussaillage alvéolaire. (JL. GUITON & L. KMIEC - ONF, 2000).

2 : Illustration de la préservation de bosquets d'arbres et d'arbustes lors d'opérations de débroussaillage. (P. QUERTIER - ONF, 2000)

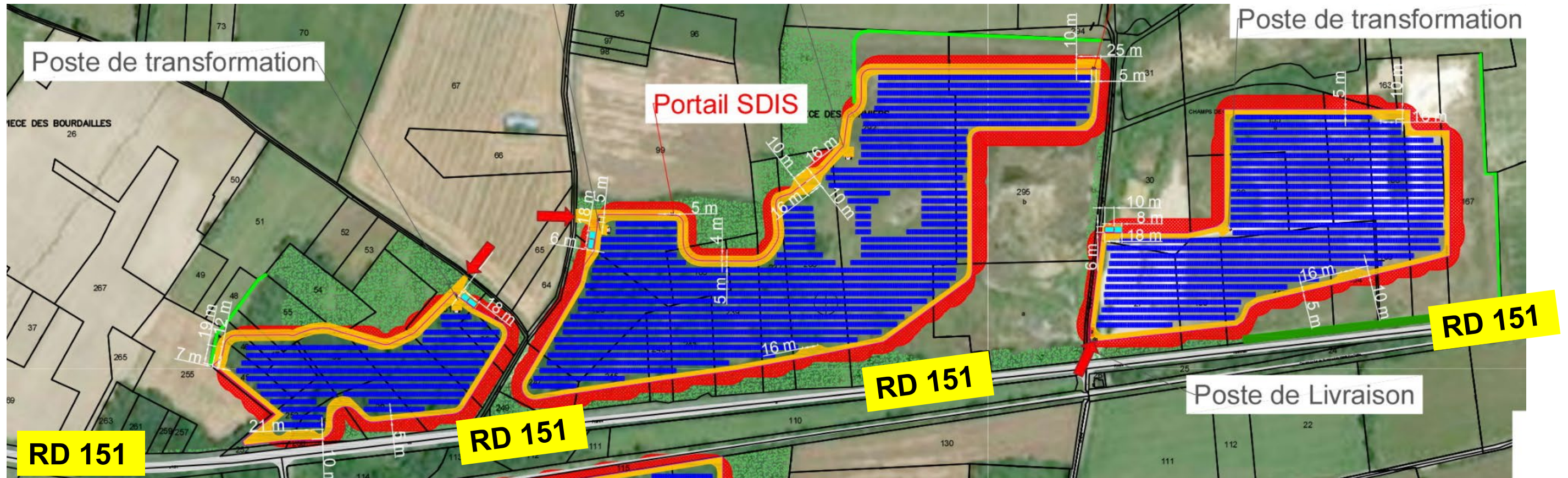
3 : Schéma de principe de la préservation de bosquets d'arbres et d'arbustes lors d'opérations de débroussaillage sur les 50 premiers mètres. Nicolas TARON, 2015

Ces mesures sont en faveur de la sécurité incendie mais moins en faveur de l'intégration paysagère car ce débroussaillage crée potentiellement des fenêtres visuelles.

La carte en page suivante montre les zones de débroussaillage (en rouge) et les potentielles fenêtres visuelles créées.



Les zones les plus sensibles en termes d'impact visuelles sont celles au nord de la RD151, celles qui jouxtent la départementale. En effet, les vues depuis la RD sont plus sensibles du fait de leur proximité immédiate et de la forte fréquentation de cette voie. Les autres sites sont moins accessibles, ils sont empruntés uniquement par des randonneurs ou des engins agricoles.



La carte montre que le débroussaillage ne sera pas partout jusqu'à la départementale mais qu'elle s'en rapprochera souvent. La végétation en bord de départementale est arborée et arbustive, seuls les arbustes seront supprimés, les arbres resteront en place. Ces fenêtres visuelles étant aléatoires, il n'est pas possible de cartographier précisément les impacts mais d'en définir des points de sensibilités. De ce fait, il est à présager que les points des percées visuelles seront ponctuellement possibles dans les zones suivantes (pointillé noirs) :



Il est à noter que certaines zones (et notamment celles à l'ouest) sont très encaissées, l'impact depuis la route est limité aux usagers de celle-ci, il est temporaire est furtif, de plus, les tables seront en contre-bas, leur impact sera réduit.



VUE DEPUIS LE POINT DE VUE 1 AU SOMMET DU DONJON (VUE VERS L'EST)



La végétation ne permet pas de voir le projet, les silhouettes roses positionnent schématiquement le parc mais en réalité, il n'est pas visible, il est dans la végétation. Cette vue est faite en été, les photos en page suivante sont faites en hiver.



Vue initiale (vue hivernale)



Vue initiale (vue hivernale)

VUE DEPUIS LE SOMMET DU DONJON (VUE VERS L'EST)



Position schématique du projet (vue hivernale)

VUE DEPUIS LE SOMMET DU DONJON (VUE VERS L'OUEST)



Position schématique du projet (vue hivernale)

La végétation ne permet pas de voir le projet, les silhouettes roses positionnent schématiquement le parc mais en réalité, il n'est pas visible, il est dans la végétation. La vue initiale est identique au photomontage final (vues page suivante).



Vue réaliste vers l'est avec le projet (vue estivale)

VUES RÉALISTES (AVEC LE PROJET) DEPUIS LE SOMMET DU DONJON



Vue réaliste vers l'est avec le projet (vue hivernale)

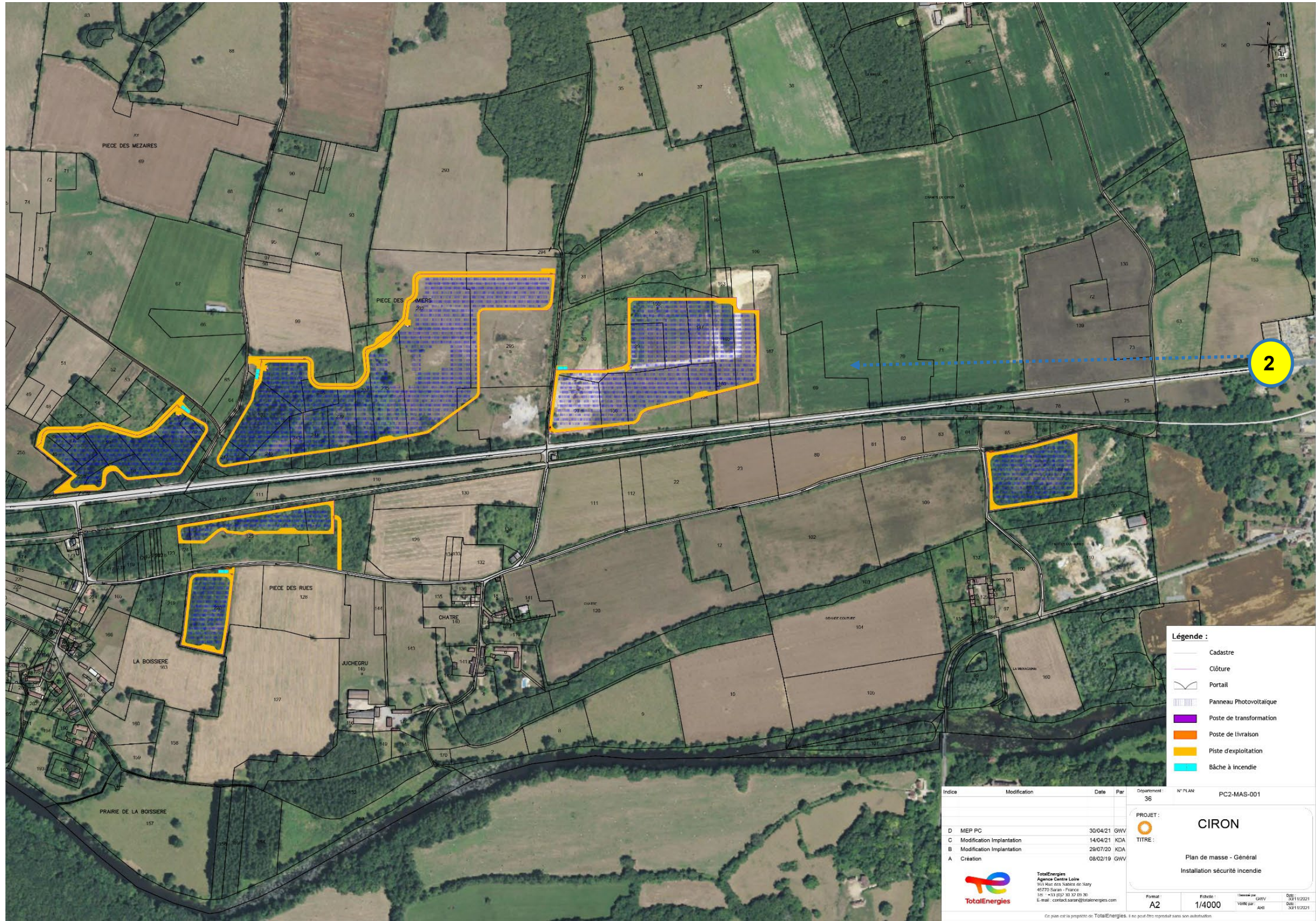


Vue réaliste vers l'ouest avec le projet (vue hivernale)

Il n'y a aucun impact depuis le sommet du donjon du château de Romefort

✓ Point de vue 2 depuis le parking du cimetière de Ciron

Le cimetière de Ciron se situe à l'ouest de la commune, le parking est en frange du village en limite avec l'espace agricole. Il offre une vue dégagée vers l'ouest et se situe à 900 m de la partie la plus à l'est du projet photovoltaïque.





VUE DEPUIS LE POINT DE VUE 2 SUR LE PARKING DU CIMETIERE DE CIRON



La végétation, la distance (900 m) et la topographie ne permettent pas de voir le projet, les silhouettes roses positionnent schématiquement le parc mais en réalité, il n'est pas visible, il est dans la végétation. La vue initiale est identique au photomontage final (vue page suivante).